

N° 2023/18

Commune de Saint Paul Cap de Joux**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 Avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril 2023 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD, Ernest DURAND, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Cédric FABRE, Zalifaou BERNÈS, Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT.

Excusés : Brigitte BILLOUX,

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Attribution d'une aide financière individuelle

M. le Maire présente le dossier de demande d'aide financière établi par le Travailleur social de la Maison du Département de Puylaurens et les propositions de la commission :

N° dossier	Aide sollicitée par le Travailleur social	Avis proposé
D03N°02 EF/MR	<u>Aide pour le paiement d'une facture d'électricité</u> Facture RME : 1201,89 €	Vu la situation de cette famille, il est proposé d'attribuer une aide exceptionnelle de 600 euros, soit la moitié de la facture d'électricité, à verser directement à la RME. Aide non remboursable. Le reste de la dette à payer bénéficiera d'un échancier acceptable pour le budget familial à mettre en place avec la RME.

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la proposition mentionnée ci-dessus, soit :
 - Dossier D03N°02 EF/MR : aide non remboursable de 600.00 €.
- Demande à M. le Maire de faire procéder au versement de :
 - 600.00 € à la Régie municipale d'électricité de St Paul en paiement de la facture n°900202200042773 du 31/10/2022.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire : Laurent VANDENDRIESSCHE


